



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 18/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2021
1^{ère} série**

Séance de la commission des finances

Date	Mercredi 12 mai 2021
Lieu	Salle du Conseil communal

Vevey, le 10 mai 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une première série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis doivent être déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.),
 - Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.
- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à fin juin, fin septembre, fin décembre et pour le pré-bouclement (mars-avril).

Crédits supplémentaires demandés

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après une première série de crédits supplémentaires au budget 2021 :

Crédits supplémentaires déjà engagés par la Municipalité

251 Administration gérances

251.3161.01 Loyers et charges rue du Simplon 18

Budget CHF —.— Crédit supplémentaire CHF 17'500.—

Les bureaux du secteur des gérances de la DASLIG sont actuellement sis au 1er étage du bâtiment de la rue du Simplon 14.

Ces bureaux sont aujourd'hui suroccupés et le personnel du secteur Gérances est dispersé dans les locaux du 1er étage. Pour une meilleure synergie au sein du secteur Gérances et afin d'assurer dans de bonnes conditions l'internalisation de la gestion des immeubles locatifs au 1er juillet 2021, les locaux du 1er étage seront trop exigus pour accueillir les meubles et les dossiers des locataires qui seront rapatriés des trois gérances externes, ainsi que le personnel.

Il a été proposé à la Municipalité de saisir l'opportunité de prendre en location les locaux de 118 m2 de l'Etat Civil courant mai 2021, qui met fin par anticipation à la location de ses bureaux à Vevey. Le loyer net actuel est fixé à CHF 2'280.— par mois (CHF 232.—/m2/an) + acompte de charges de CHF 200.—, soit CHF 2'480.— par mois charges comprises (loyer effectif payé par l'Etat de Vaud actuellement).

L'emplacement de ces surfaces est vraiment idéal par rapport à la proximité des locaux des autres services à la Rue du Simplon 14-16 et de l'Hôtel de Ville. De plus, le prix de location est favorable au vu de l'état des locaux (rénovés en 2018) et de l'emplacement.

Ces locaux répondent en tout point aux besoins du secteur Gérances qui voit ses activités se densifier de manière importante avec la mise en place au 1er juillet prochain de l'internalisation des gérances des immeubles locatifs communaux.

352 Agenda 21

352.3654 Mesures liées au COVID-19

Budget CHF —.— Crédit supplémentaire CHF 8'000.—

Prolongation de la gratuité de la 1ère heure de stationnement au parking « Vieille-Ville » jusqu'au 30 avril.

470 Eclairage public et attractif

470.3142 Travaux et transports exécutés par des tiers

Budget CHF 25'000.— Crédit supplémentaire CHF 8'603.10

Remplacement de l'armoire et du tableau d'éclairage public et la mise sous compteur de l'installation dans le cadre du projet de modernisation des têtes lumineuses, de gestion dynamique de l'éclairage public, d'installation d'une nouvelle armoire électrique et de remplacement des mâts défectueux.

470.3143 Modifications et améliorations de l'éclairage public

Budget CHF 20'000.— Crédit supplémentaire CHF 16'155.—

Fourniture et pose des mâts en remplacement de ceux qui pourraient s'avérer défectueux à la suite du contrôle mécanique dans le cadre du projet de modernisation des têtes lumineuses, de gestion dynamique de l'éclairage public, d'installation d'une nouvelle armoire électrique et de remplacement des mâts défectueux.

600 Sécurité

600.3301 Parking Vieille-Ville défalcation-gratuité (Mesures COVID-19)

Budget CHF —.— Crédit supplémentaire CHF 87'500.—

Remboursement aux abonnés « généraux » et « bureau » du parking Vieille-Ville sur une base d'un montant de Fr. 180.- proportionnellement à la durée de télétravail exigée par le Conseil fédéral ou à la durée de fermeture obligatoire du commerce entre novembre 2020 et mars 2021 et remboursement aux personnes avec macarons « pendulaires » proportionnellement à la durée de télétravail exigée par le Conseil fédéral ou à la durée de fermeture obligatoire du commerce entre novembre 2020 et mars 2021.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

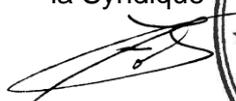
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

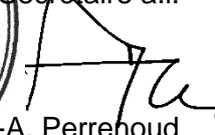
- VU le préavis N° 18/2021, du 10 mai 2021, concernant le « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 – 1^{ère} série » ;
- VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021 tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 137'758.10.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.


Elina Leimgruber


P.-A. Perrenoud



The seal of the Municipality of Vevey is circular with the text 'MUNICIPALITÉ DE VEVEY' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a palm tree and the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'.

Municipal-délégué : M. Yvan Luccarini, municipal des finances et de l'économie